DÉCRYPTER LA LOI MAPAM

Décrypter la Loi MAPAM

,

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Objectifs de la formation

Connaître et décrypter la loi MAPAM

Mettre en pratique les connaissances acquises

Éviter les contentieux

Parmi nos formateurs

- Professionnel(s) du secteur

Public concernés

- Au sein des intercommunalités, des communes, des départements, des régions, des associations d'élus :
- Aux Elus, Directeurs et membres de cabinets, Directeur général des services, Directions des affaires générales, Directions des affaires juridiques, Directions des affaires financières, Directions des ressources humaines, Directions de la gestion administrative du personnel, Directions de la communication, Directions du développement territorial

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Accueil des participants

La clarification des compétences des collectivités territoriales : du choc de simplification au choc de complexification

- Le rétablissement de la clause de compétence générale des départements et des régions
- La détermination de collectivités chefs de file
- La conférence territoriale de l'action publique
- Les schémas régionaux de l'intermodalité
- Le renforcement de l'action extérieure des collectivités et de leurs groupements

Vers un nouveau paysage administratif local

- L'affirmation des Métropoles : La refonte de la Métropole de droit commun / La création de la Métropole du Grand Paris / La métropole de Lyon / La création de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'abaissement du seuil de création des communautés urbaines

- La création des Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux (PETR) : le pendant des pôles métropolitains pour le monde rural ?

Déjeuner

Le renforcement de l'intégration des EPCI à fiscalité propre

- Le transfert de nouvelles compétences aux EPCI à fiscalité propre
- Le renforcement des pouvoirs de police consentis aux Présidents d'EPCI à fiscalité propre
- L'approfondissement de la mutualisation de services
- Une loi à mettre en perspective avec la loi dite « ALUR »

Fin de journée

Dates

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

- **Modalités pédagogiques:**

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

- **Modalités d'évaluation:**

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

- **Modalités techniques FOAD:**

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.